

CFG-OA

PV

Date : le vendredi 15 mars 2024

Heure : 13h30

Lieu : Glaverbel

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 15 mars 2024 :

1. APPROBATION DU PV

- 1.1. Approbation de l'OJ du 15 mars 2024
- 1.2. Approbation du PV du 9 février 2024

2. FINANCES

- 2.1. Budget 2024

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 3.1. Chambre wallonne
- 3.2. Chambre des matières bruxelloises
- 3.3. GT « Stage »
- 3.4. GT « Assurances » du CNOA
- 3.5. GT « Transformation numérique de la profession et mission légale »
- 3.6. GT « Post-formation des stagiaires »

4. JURIDIQUE

- 4.1. Check-list des démarches à effectuer auprès des entrepreneurs

5. CONSEIL NATIONAL - CFG-OA

/

6. COMMUNICATION

- 6.1. Départ S - Continuité de la communication

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

/

A l'entame de la séance, un membre souhaiterait ajouter, dans les divers, un point 8.1. relatif à la transparence administrative.

1. APPROBATION DE L'OJ ET DU PV

1.1. OJ du 15 mars 2024

DECISION : le Cfg-OA valide le présent ordre du jour sous réserve de l'ajout, dans les divers, du point 8.1. relatif à la transparence administrative.

1.2. PV du 9 février 2024

DECISION : le PV du Cfg-OA du 9 février 2024 est approuvé.

2. FINANCES

2.1. Budget 2024

Comme souligné à plusieurs reprises, une attention particulière doit être portée aux finances de l'Ordre étant entendu que cette attention ne doit pas contraindre l'Ordre dans ses missions et actions essentielles.

Une gestion rigoureuse relève de la responsabilité des mandataires et plus particulièrement de ceux siégeant au Comité de Direction et au Cfg-OA.

DECISION : le Cfg-OA valide les quatre points suivants, à savoir : mettre un terme au contrat de location relatif à l'immeuble sis rue des Chartreux, limiter le coût des réunions du Conseil national, revoir les frais d'interprétariat et limiter le coût informatique.

A. Les jetons de présences :

A.1. Les contrôles de stage

Il a été constaté une très grande disparité sur les jetons de présence entre les mandataires. Cette disparité reflète une iniquité à laquelle il est proposé de mettre fin en instaurant des systèmes de forfait notamment pour les contrôles de stage et les réunions qui y sont liées.

Ainsi, il est demandé au Cfg-OA d'approuver pour les contrôles de stage, un système de forfait reposant sur le principe d'1/2 heure / contrôleur / stagiaire (en ce compris les préparations qui seraient liées aux contrôles).

Par ailleurs, ce forfait permettrait une économie approximative de 60.000 euros étant rappelé que le montant des jetons de présence est actuellement de 45,61 euros (au lieu de 34,38 euros avant 2023).

DECISION : le Cfg-OA approuve, pour les contrôles de stage, un système de forfait reposant sur le principe de 1/2 heure / contrôleur / stagiaire avec possibilité de sortir du forfait pour raisons exceptionnelles.

DECISION : le Cfg-OA décide de donner mandat aux Présidents ou Vice-Présidents des Conseils provinciaux d'élaborer une procédure d'harmonisation des contrôles de stage.

A.2. Les réunions du Cfg-OA et des Conseils

La listes des réunions tenues au sein des organes de l'Ordre a été établie de la façon suivante :

- le Comité de Direction
- le Cfg-OA
- les Chambres wallonne et bruxelloise
- les GT
- le Comité éditorial
- les plénière et/ou Conseil élargi
- les commissions de stage
- les réunions de Bureau dans les CP
- les réunions de Conseil dans les CP
- les Bureau/Conseil disciplinaires et la Cour d'appel

A quelles réunions des forfaits pourraient-ils être appliqués ? Quels seraient les montants de ces forfaits ? Quelle doit être la répartition entre le présentiel et les visioconférences ?

Mettre en place des règles précises et claires permettra d'éviter des traitements différents entre mandataires et d'effectuer des prévisions budgétaires avec un haut degré de certitude.

DECISION : le Cfg-OA valide un forfait de 3h00 pour les réunions du Cfg-OA (réunion et lecture des OJ et PV) moyennant l'ajout des frais de déplacements.

DECISION : le Cfg-OA valide un forfait de 3h00 pour les réunions du Comité de Direction (réunion et lecture des OJ et PV) moyennant l'ajout des frais de déplacements.

B. Appel à cotisations

Date de lancement et procédure de récupération.

Un texte de compromis a pu être validé ce matin lors de la réunion du Bureau du Conseil national.

POUR INFO

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

3.1. Chambre wallonne

- Participation active aux travaux de l'ACE

Ces travaux traitent de beaucoup de matières et nécessitent donc de nombreux GT dont notamment un GT consacré au genre au sein du secteur de la construction (parité hommes - femmes). Il est nécessaire de se recentrer sur certains GT car l'investissement est énorme en termes de temps. L'ACE est en relation avec les autorités politiques et est donc toujours interrogé pour avis.

- Respect par les autorités administratives des dispositions du RGPD

Les plaintes sont de plus en plus fréquentes car les communes ne respectent pas le RGPD et diffusent des données à caractère privé sur leur site, et ce malgré les interpellations de l'Ordre. Les modifications demandées sont rarement réalisées, cependant la ville de Wavre a finalement réagi et s'est ravisée (suite à une menace de dépôt de plainte).

- Débat politique : 15 avril 2024 à 19 heures

Quelles sont les questions qui seront posées ?

Cela doit encore être défini mais le terrain a été quelque peu débroussaillé par les membres de la Chambre wallonne : un document doit encore être rédigé et validé.

Exemple des sujets qui seront abordés :

- l'ingérence des communes ;
- la charte environnementale ;
- la digitalisation.

POUR INFO

3.2. Chambre des matières bruxelloises

Interrogée sur son avenir et sur l'éventualité de relever du Conseil national, l'actuelle Chambre des matières bruxelloises a clairement fait part de sa volonté de continuer à rester une commission du Cfg-OA au même titre que la Chambre wallonne et ce pour les motifs suivants :

- a. Il n'y a pas de logique institutionnelle à faire relever la Chambre des matières bruxelloises du Conseil national : ce dernier est compétent pour toutes les matières fédérales et non pour les matières régionales lesquelles relèvent des sections linguistiques ;
- b. La Chambre des matières bruxelloises souhaite continuer à avoir la maîtrise des sujets à aborder et des actions à initier ;
- c. Il peut exister des différences de vue entre le Cfg-OA et le Vlaamse Raad sur certains sujets.
- d. La Chambre des matières bruxelloises estime être efficace dans son travail.

Ceci étant, la Chambre des matières bruxelloises estime utile qu'une concertation puisse avoir lieu entre les sections linguistiques sur les matières relevant de l'exercice de la profession d'architecte en région de Bruxelles-Capitale et ce à concurrence de 3 ou 4 fois par an.

Par conséquent, la Chambre des matières bruxelloises demande au Cfg-OA de valider sa décision de rester une commission relevant du Cfg-OA avec possibilité de concertation avec des mandataires issus de Vlaamse Raad selon des modalités à définir étant entendu que la concertation doit s'opérer entre les 2 sections linguistiques (et non sous la houlette du CNOA).

DECISION : le Cfg-OA décide de maintenir la Chambre des matières bruxelloises en tant que commission relevant du Cfg-OA avec possibilité de concertation, à raison de trois ou quatre fois/ an, avec des mandataires issus du Vlaamse Raad, et selon des modalités à définir étant entendu que la concertation doit s'opérer entre les deux sections linguistiques (et non sous la houlette du CNOA). Afin de limiter le nombre de participants, ces réunions de concertation seront composées de trois mandataires francophones et de trois mandataires néerlandophones.

Points essentiels actuellement traités par la Chambre :

- Projet de réforme du RRU ;
- Isolation énergétique et arrêté de minime importance ;
- Débat politique : 9 avril 2024 à Glaverbel : thèmes et sujets en cours d'identification.

Un enregistrement est prévu, ainsi qu'un live Facebook si cela est réalisable d'un point de vue technique.

Les points abordés lors de la réunion du 7 mars, furent entre autres :

- la qualité architecturale et l'éventuel apport d'un BMA ;
- les délais de délivrance des permis d'urbanisme ;
- la lasagne législative et administrative ;
- la dimension culturelle de l'architecture : celle-ci est inexistante en Belgique.
Comment la lui donner : on ne parle pas seulement de mètres carrés dans lesquels on vit...

POUR INFO

3.3. GT « Stage »

Lors de la séance du Cfg-OA du 9 février 2024, il avait été décidé de confirmer la poursuite des travaux du GT « Stage » (en fusionnant les anciens GT « stage » et « harmonisation de la rémunération des stagiaires »).

Le Cfg-OA a chargé l'administration de lancer un appel à candidats auprès des 75 mandataires pour la composition de ce GT, lequel sera composé d'un mandataire effectif et d'un mandataire suppléant par Conseil, et de deux membres du Cfg-OA, à savoir, madame Marcelle Rabinowicz et monsieur Pascal Daspremont.

Suite à cet appel à candidats, le secrétariat du Cfg-OA a réceptionné les candidatures suivantes :

- CP du Hainaut : Didier Pollart (effectif)
- CP du Hainaut : Sylvain Duthoit (suppléant)
- CP de BCBW : Jean-Jacques Harotin
- CP de BCBW : Thierry Wantens
- CP de Liège : Martine Labeye
- CP de Liège : ???
- CP de Namur : Francesco Cipolat (effectif)
- CP de Namur : Luc Demonté (suppléant)
- CP de Luxembourg : Marie Le Clément
- CP de Luxembourg : Fabrice Debertry

Il est demandé au Conseil de Liège de désigner un membre suppléant et au Conseil de BCBW de définir un membre effectif et un membre suppléant étant entendu que le membre effectif du GT « Stage » doit être un membre effectif au sein du Conseil.

Dans l'attente, ce point est reporté.

POUR DECISION : ce point est reporté.

3.4. GT « Assurances » du CNOA

Lors de la séance du 9 février 2024, le Cfg-OA a chargé l'administration de lancer un nouvel appel à candidats auprès des 75 mandataires pour désigner deux mandataires (différents de ceux qui participent actuellement au GT du Cfg-OA) possédant une expertise en la matière pour se joindre au GT « assurances » au niveau national.

Suite à cet appel à candidats, le secrétariat du Cfg-OA a réceptionné les candidatures suivantes :

- CP du Hainaut : Stéphanie AMEELS (effectif)
- CP du Hainaut : Quiérien DEMOOR (suppléant)
- CP de BCBW : Ariane Hecht
- CP de Namur : Stéphanie Pourignaux (effectif)
- CP de Namur : Patricia Lechien (suppléant)

Il est proposé de demander au GT d'établir un rapport à l'attention du Cfg-OA à l'issue de la 4^{ème} réunion.

POUR DECISION : ce point est reporté.

3.5. GT « Transformation numérique de la profession et mission légale »

Lors de la séance du 9 février 2024, le Cfg-OA a chargé l'administration de lancer un appel à candidats auprès des 75 mandataires pour la composition du GT

« Transformation numérique de la profession », lequel sera composé d'un membre effectif et d'un membre suppléant par Conseil ainsi qu'un membre du Cfg-OA, à savoir, monsieur Pascal Simoens.

Suite à cet appel à candidats, le secrétariat du Cfg-OA a réceptionné les candidatures suivantes :

- CP du Hainaut : Gianni HAMEL (effectif)
- CP du Hainaut : Maxime MOUQUET (suppléant)
- CP de Namur : Pierre Salingros (effectif)
- CP de Namur : Patricia Lechien (suppléant)
- CP de Liège : Jean-Yves Jehoulet
- CP de Liège : Philippe Meilleur
- CP de BCBW : Louis Milis
- CP de BCBW : ???
- CP de Luxembourg : Julie Roland
- CP de Luxembourg : ???

Il est demandé au Conseil de Liège de définir un membre effectif et un membre suppléant, au Conseil de BCBW de désigner un membre suppléant et au Conseil de Luxembourg de désigner un membre suppléant.

Dans l'attente, ce point est reporté.

POUR DECISION : ce point est reporté.

3.6. GT « Post-formation des stagiaires »

Il est prévu d'organiser une 3^{ème} année de post-formation destinée aux stagiaires (et jeunes architectes) et ce en principe, à partir du mois de septembre 2024.

POUR INFO

4. JURIDIQUE

4.1. Check-list des démarches à effectuer auprès des entrepreneurs

Une check-list des démarches à effectuer auprès des entrepreneurs a été établie avec la collaboration du cabinet CEW & Partners.

Celle-ci a ensuite été mise en forme par le service communication.

Elle a pour objectif de faciliter le travail de contrôle réalisé par l'architecte en listant de façon précise les tâches à réaliser ainsi que la façon d'y procéder.

Il est prévu de publier celle-ci sur le site internet de l'Ordre ainsi que dans le prochain Archinews (en tant qu'annexe de celui-ci).

POUR INFO

5. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA – VLAAMSE RAAD

/

6. COMMUNICATION

6.1. Départ S - Continuité de la communication

POUR DECISION : ce point est reporté.

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Transparence administrative

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 16h10.